

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021

Présents :

BARATON Jacky, BOIRON Angélique, BUTET Éric, COLLET Marie-Claude, DAVID Frédéric, DAVIET Daniel, FORMEY Martine, PAILLOUX Richard, ROBIN Laurence.

Absents excusés :

BOUHIER Corinne qui a donné pouvoir à COLLET Marie Claude,
GODREAU Stéphane qui a donné pouvoir à FORMEY Martine,
LARCHER Florent et VIGER Arnaud qui ont donné pouvoir à BARATON Jacky,
TERRIER Sandrine qui a donné pouvoir à BUTET Éric

REMARQUE :

Selon le code des Collectivités Locales,

« en cas d'absence, un membre du conseil municipal peut donner pouvoir à un autre membre du conseil municipal pour voter en son nom. Un même conseiller ne peut être porteur **que d'un seul pouvoir**. Un pouvoir n'est valable que pour trois séances consécutives, sauf en cas de maladie dûment constatée ».

En conséquence Jacky BARATON muni de 2 pouvoirs (LARCHER Florent et VIGER Arnaud) en exercera un seul celui de VIGER Arnaud.

Le nombre de votants de ce conseil sera **13**.

Secrétaire de séance : FORMEY Martine

Ordre du jour :

1. Certification PEFC
2. Vente de bois
3. Privatisation du bar du marché
4. Subvention création association Agir.Algérie 79
5. Réfection du Grand Port

1 – Certification PEFC

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Le maire précise que cette adhésion entraîne le paiement de 31,05 € pour une durée de 5 ans.

Éric Butet précise qu'il faut s'assurer qu'il n'y ait pas d'autres charges telles qu'une charte à respecter ou autre.

Daniel Daviet demande aussi pourquoi ne passe-t-on pas par le Parc qui peut faire un bilan et la certification des arbres.

Le maire répond que ce dossier a été repris par la nouvelle équipe et qu'un très important travail a été accompli par Arnaud.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à PEFC Nouvelle Aquitaine, de régler la cotisation correspondante et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique,
 - De s'engager à respecter le Cahier des Charges National pour le propriétaire forestier,
 - De s'engager à respecter le Cahier des charges National pour l'exploitant forestier relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune,
- De charger le Maire ou son Adjoint de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

Vote : 13 voix pour

2 – Vente de bois

Le maire expose :

La commune de Sansais souhaite vendre 420 peupliers (de plus de 20 ans). Ce lot constitue une première étape concernant la coupe des peupliers en alignement. Notre commune possède actuellement 2820 peupliers dans le marais communal.

Dans ce but, 15 entreprises furent sollicitées. 3 d'entre elles nous ont répondu et nous avons à ce jour deux propositions chiffrées : les entreprises Martin et Archimbaud.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'opter pour l'une des deux entreprises.

Avant le vote des échanges entre élus et le Maire s'établissent afin de cerner l'entreprise qui répondra le mieux à nos intérêts.

Florence Robin constate que l'entreprise Archimbaud ne s'engage pas sur une intervention en urgence en cas de tempête.

Le maire répond qu'en effet elle ne s'engage pas mais que cela ne faisait pas partie du cahier des charges.

Florence s'étonne que sur son devis l'entreprise Archimbaud propose 553 pieds à l'achat alors que l'entreprise Martin ne propose que 507 pieds.

Le Maire répond que les deux entreprises ont eu les mêmes conditions de visite et qu'elles ont compté effectivement un nombre inégal de pieds.

Florence : est-il probable qu'il y ait des abattages d'arbres tous les ans ?

Réponse du Maire : non, tous les 2 ou 3 ans cela dépend du plan de gestion.

Martine Formey : ces 2 entreprises interviennent déjà dans le marais, a-t-on des avis sur la qualité des travaux qu'ils effectuent ?

Réponse du Maire : les 2 entreprises doivent respecter le cahier des charges.

Il y a également un élément à prendre en compte dans la comparaison des 2 offres c'est le délai d'exploitation qui est 12 mois après la date de signature du contrat pour l'entreprise Archimbaud et 2022-2023 pour l'entreprise Martin.

Daniel Daviet attire l'attention sur le fait que l'entreprise Archimbaud n'interviendra pas en cas de chutes d'arbres d'une part et que d'autre part les 2 entreprises seront dépendantes des conditions météorologiques pour l'exploitation et enlèvement.

Vote :

Arnaud Viger titulaire de ce dossier a souhaité se retirer du vote.

	<u>Entreprise Archimbaud</u>	<u>Entreprise Martin</u>
Pour :	9	1 (D. Daviet)
Abstentions :	2 (E. Butet – S. Terrier)	0
Contre :	0	0

3 – Privatisation du bar du marché

Le Maire expose :

Hormis quelques associations, il est difficile de trouver des volontaires pour tenir la buvette du marché de la commune. « Chef Alex », poissonnier qui expose tous les mardis et les vendredis à la salle des fêtes, s'est proposé de s'occuper ponctuellement des soirées à thèmes.

Le Maire propose de lui mettre à disposition la salle des fêtes les vendredis de 16h à 20h à titre gracieux jusqu'au 31 décembre 2021, afin d'expérimenter le dispositif.

Éric Butet demande si tout a été bordé légalement.

Le maire répond qu'il y a une interrogation sur la licence IV, la mairie est en lien avec la Préfecture, les Douanes pour éclaircir ce point. Cependant cela n'empêche pas Alex d'intervenir et ce sera à partir du 15 octobre.

Vote : 13 voix pour

4- Subvention à l'association Agir.Algérie 79

Le maire expose :

Suite aux terribles incendies en Algérie en août 2021, M. Rabah Laïchour a fondé l'association Agir.Algérie79. Une association qui a pour vocation de venir en aide aux sinistrés, de collecter des dons afin d'approvisionner les centres de soins en médicaments, d'aider à replanter des arbres, de venir en appui aux paysans, aux producteurs locaux et aux villageois...

Afin de participer à l'effort de solidarité, le Maire propose d'accorder une subvention de démarrage de 150€.

Marie Claude Collet demande quels sont les critères d'attribution pour qu'une association puisse avoir une subvention.

Le Maire répond qu'il est habituel que la commune alloue une subvention à toute association qui se crée sur la commune en précisant que toute association doit avoir une boîte postale et que celle-ci est domiciliée rue du bien à Sansais.

Vote : 11 pour 2 abstentions (M.C. Collet – D Daviet)

5 – Réfection du Grand port

Le Maire expose :

Le Grand Port à la Garette est en mauvais état. Plusieurs élus, partant de ce constat indéniable, ont proposé la réfection du site. On a fait appel à trois entreprises locales. Deux entreprises ont répondu à notre demande : la SETPA et l'entreprise ROCHE.

Au vu des deux devis, il est demandé au Conseil Municipal de se positionner sur une des deux propositions.

Avant de procéder au vote Daniel Daviet indique que le site étant classé, l'enrobé n'est pas toléré et que la partie résine prévue par la SETPA nécessite 22 jours sans roulage.

Le Maire précise que cette entreprise est déjà intervenue pour les travaux de la place il y a quelques années et que rien n'a bougé. On obtiendrait aussi une unité visuelle.

Florence Robin indique alors qu'on n'a pas le choix.

Marie Claude Collet demande si on a le budget pour faire ces travaux.

Éric Butet répond que la ligne 2151 du budget 2021 prévoit une dépense de 90 000€ et qu'on n'a pas utilisé la totalité de ce montant.

Le Maire ajoute que c'est un problème de sécurité car il y a des trous dans le revêtement du Grand Port. Il déclare se retirer du vote.

Vote :

	<u>STPA</u>	<u>ROCHE</u>
Pour :	12	0
Abstentions :	0	0
Contre :	0	0

5- Questions diverses

Marie Claude Collet :

1 - indique une journée nettoyage dans le marais le 23/10.

2- signale qu'une habitante très âgée de La Garette n'a plus de téléphone depuis plusieurs mois. Son opérateur SFR est inactif. A la demande du fils de cette dame la mairie s'est occupée de ce problème sans succès. Devant cet échec ce Monsieur pense saisir le Préfet.

3 – Quand commencent les travaux de réfection des routes ?

Jacky Baraton répond qu'il ne sait pas exactement mais que ce sera en fonction du temps. Il se renseigne.

Florence Robin :

1 – un utilisateur de l'ancienne voie romaine demande qui est chargé de l'entretien de cette voie, 1 côté appartenant à Sansais, l'autre à Frontenay Rohan Rohan.

Le Maire se renseigne.

Le Maire donne la parole au public.

- Une habitante de La Garette demande à ce que la place du Tertre soit balayée car les fleurs des arbres tombent et rendent les pavés glissants. Elle demande aussi à ce que le petit côté du Grand Port soit nettoyé car il y a une barque remplie d'eau notamment qui constitue un nid à moustiques.

Le Maire répond que les employés municipaux vont s'en charger.

Fin de la séance à 21 heures 15.